

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

30 AVRIL 2018
20H00

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Montréal-Ouest tenue le 30 avril 2018 à l'hôtel de Ville de Montréal-Ouest situé au 50 avenue Westminster Sud.

Présents : Monsieur Beny Masella, Maire
 Madame Elizabeth Ulin, Conseillère
 Madame Colleen Feeney, Conseillère
 Madame Maria Torres, Conseillère

Absent : Monsieur Dino Mazzone, Conseiller

Aussi présents : Madame Raffaella Di Stasio, Directrice générale
 Monsieur Claude Gilbert, Greffier

Monsieur le Maire, Beny Masella, a agi comme président de la séance.
Monsieur Claude Gilbert, Greffier, a agi comme secrétaire de la séance.

Vingt (20) personnes y assistaient.

1. Ouverture de la séance

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

D'ouvrir la séance.

Adoptée à l'unanimité.
#20180430-001

M. le Maire déclara la séance ouverte à 20 h.

2. Accueil des visiteurs

M. le Maire Masella a souligné la présence du Lieutenant Fred Jennings du Service de police de Montréal (Poste de police de quartier 9).

3. Adoption de l'ordre du jour

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du lundi 30 avril 2018 tel que modifié ci-après :

- en reportant le point 9 c) : **Modalités de paiement – certificats d'autorisation (Bell Canada)**;
- en reportant le point 11 a) : **Reconstruction de l'échangeur Turcot – mesures nécessaires d'atténuation de l'impact.**

Adoptée à l'unanimité
#20180430-002

4. Adoption des procès-verbaux

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du Conseil tenues aux dates suivantes :

- Réunion ordinaire du 26 mars 2018;
- Réunion spéciale du 6 avril 2018;
- Réunion spéciale du 23 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

5. **Correspondance**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

6. **Rapport du Maire**

M. le Maire Masella a fait remarquer que la Communauté métropolitaine de Montréal a installé dans tout le grand Montréal les versions téléphonique et Web de la ligne de service 211, qui donne à la population de l'information provenant d'un point central et des services de renvoi aux diverses ressources sociales et communautaires. Au sujet du terrain de la bibliothèque, il a informé les personnes présentes qu'aucune offre n'avait été reçue au terme de l'appel de propositions lancé et pour lequel l'échéance a été reportée plus qu'une fois. C'est peut-être parce que les promoteurs ont jugé les conditions trop exigeantes. Par exemple, une conduite d'évacuation des eaux usées se trouve au milieu du terrain et l'acheteur choisi serait obligé de la déplacer. La Ville reverra probablement certaines conditions. Enfin, il a annoncé que le prochain Café avec le Maire se tiendrait le 24 mai au Centre communautaire.

7. **Première période de questions du public**

À 20 h 05, M. le Maire a annoncé le début de la première période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers sur tout sujet d'intérêt général.

David Superstein a fait remarquer qu'il n'était pas présent à la séance du mois dernier lorsque le Maire a parlé de la question du soufflage de la neige sur les pelouses privées. Il a demandé si l'économie estimative de 28 \$ par contribuable était pour chaque chute de neige ou pour toute la saison. M. le Maire Masella a répondu que ce serait pour la saison. Concernant la sécurité au passage à niveau, le résident a rappelé que le Maire avait dit que l'interdiction de virer à gauche ne ferait que détourner la circulation vers d'autres rues. Cependant, le résident a soutenu que le statu quo était pire pour les piétons. Il a suggéré que l'un des passages pour piétons soit enlevé, étant donné qu'il y en a un autre à proximité qui est moins dangereux. Le Maire a fait remarquer que le Réseau de Transport Métropolitain apportera des changements à la gare de train cet été, ce qui devrait aplanir les inquiétudes concernant la sécurité piétonnière.

Daniel Markuze a signalé la présence d'un nid de poule sur Westminster et Avon. Il a aussi mentionné que des affiches immobilières sont présentes depuis longtemps à Northview/Westminster et Hudson/Edinburgh. Il a enfin ajouté qu'une auto était restée stationnée toute la nuit sans permis sur Sheraton et que son propriétaire n'avait pas reçu de constat d'infraction. Le Maire a remercié le résident pour ces remarques.

Norbert Bedoucha a de nouveau parlé de la sécurité au passage à niveau et remis des photos au Maire. Ce dernier a fait remarquer encore une fois que cette question n'était pas du ressort de la Ville de Montréal-Ouest, étant donné que le contrôle du respect de la réglementation routière relève du Service de police de Montréal. La Ville a demandé au SPVM d'être sur les lieux et il y est chaque jour. La police du CPR y est aussi. Néanmoins, il y a encore des personnes qui ignorent les règles de sécurité.

Ian Robinson a demandé si la Ville allait se joindre à d'autres municipalités qui financeront la procédure judiciaire concernant l'opposition à la modification des limites du comté provincial d'Outremont. Le Maire a dit que le Conseil n'en avait pas encore discuté. Il a fait remarquer que les municipalités participantes sont situées dans ce comté. Il s'est aussi demandé s'il y avait du nouveau au sujet de la piste cyclable. Le Maire a dit qu'il allait bientôt rencontrer la Mairesse Plante et qu'il lui en parlerait. Le résident s'est aussi plaint de l'état de la chaussée sur Avon en direction de Lachine. Le Maire a fait valoir qu'à cet endroit mentionné, la responsabilité relevait de l'Arrondissement.

Louise Chenevert a demandé la permission d'avoir accès gratuitement au chalet ou à la bibliothèque lorsqu'elle fait ses visites éducatives de la Ville afin que les personnes puissent utiliser les toilettes. La Conseillère Ulin a demandé si elle était membre de la bibliothèque. Elle a fait remarquer que lorsqu'aucune activité n'est prévue dans ces bâtiments, la Ville aurait à assumer le coût du salaire d'un employé pour leur ouverture. Le Maire lui a conseillé de lui faire parvenir le courriel adressé à la Conseillère et ajouté que l'administration allait voir ce qui pourrait être fait.

Daniel Markuze a demandé pourquoi la Ville n'utilise pas des bornes à Sherbrooke/Westminster pour ralentir la circulation. Le Maire a répondu que la Ville ne voulait pas que ces bornes soient prises par certains conducteurs comme des refuges

pour automobile, ce qui serait encore plus dangereux. En fait, les ingénieurs de la circulation ne recommandent pas l'utilisation de bornes. Le résident a aussi demandé pourquoi le site Web de la Ville n'avait pas de page sur laquelle les citoyens pourraient signaler l'emplacement de nids de poule. La Conseillère Ulin a répondu que le site Web allait être réaménagé et que cette suggestion serait examinée. Entretemps, le résident pourrait envoyer des courriels.

Peter Cooney a posé une question au sujet de Bell Canada qui a endommagé sa pelouse et le trottoir à proximité. Le Maire a répondu que la Ville allait faire un suivi auprès de Bell. Le résident a aussi demandé si la Ville pouvait faire quelque chose à propos des véhicules lourds sur Avon. Le Maire a fait remarquer que des discussions se poursuivent avec le ministère des Transports du Québec, qui a été encore une fois avisé que les camions se rendent à des endroits où ils ne devraient pas. Le résident s'est demandé si la Ville pouvait faire quelque chose avec Parmalat. Le Maire a fait valoir que la Ville n'a pas l'autorité de relever des infractions à la circulation. Par contre, le Ministère a accepté de réinstaller des panneaux interdisant aux camions de circuler dans un sens sur Avon, et la Ville demande maintenant que l'interdiction s'étende à la circulation dans l'autre sens à l'est de Westminster.

Louise Chenevert a mentionné que Bell Canada a été autorisée à couper les branches sur Roxton ; par contre elle ne les a pas ramassées. Le Maire a dit que Bell devait le faire.

Cynthia Nichols a dit qu'il y avait sept trous maintenant sur le terrain de sa maison. Elle croit que Bell Canada y est pour quelque chose.

Norbert Bedoucha voulait savoir pourquoi le point à l'ordre du jour au sujet du projet Turcot et du ministère des Transports a été reporté. Le Maire a expliqué qu'en l'absence du Conseiller Mazzone qui supervise ce dossier, il a été jugé plus approprié de reporter l'affaire. Le résident a fait remarquer que le ministère des Transports a offert de surveiller les problèmes de vibration ; cependant, il semble que peu de résidents au sud d'Avon soient au courant. Il a dit que la Ville devrait encourager ces résidents à accepter l'offre du Ministère de procéder à des relevés de bruits et de vibrations. Le Maire a répondu qu'il allait chercher la manière de donner suite à cette idée.

La première période de questions prit fin à 20 h 45.

8. Contrats et Greffe

a) Donation de bicyclettes abandonnées – hôpital de Montréal pour enfants

ATTENDU que l'article 934 du Code civil du Québec prévoit que sont réputés abandonnés les meubles de peu de valeur ou très détériorés qui sont laissés en des lieux publics, y compris sur la voie publique ;

ATTENDU que l'article 935 du Code civil prévoit que les meubles abandonnés que personne ne s'approprie appartiennent aux municipalités qui les recueillent sur leur territoire;

ATTENDU que les agents de la sécurité publique de la Ville ont ramassé quarante-cinq vélos abandonnés au cours des dernières années dans Montréal-Ouest, dont la valeur établie s'est avérée peu élevée au vu de leur condition ;

ATTENDU que de faire don de ces vélos a été jugé approprié pour qu'ils puissent être utilisés après avoir été réparés ou recyclés;

EN CONSÉQUENCE :

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

1) Que la Ville de Montréal-Ouest fasse don des vélos abandonnés qu'elle a en sa possession à la Fondation de l'hôpital de Montréal pour enfants au bénéfice de l'Unité de soins intensifs pédiatriques.

2) Que le Greffier et la Trésorière soient autorisés à signer tout document contractuel requis pour les fins de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité
#20180430-004

9. Administration et finances

a) Rapport du vérificateur – dépôt

Les états financiers de l'exercice 2017 ont été déposés au Conseil. La Conseillère Colleen Feeney a fait un résumé des principaux points du rapport.

b) Approbation des déboursés – 22 mars au 24 avril 2018

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

Que la liste des comptes payables pour la période du 22 mars au 24 avril 2018 totalisant 505 314,87 \$ soit acceptée et payée tels qu'ils sont énumérés.

Adoptée à l'unanimité.

#20180430-005

c) Modalités de paiement – certificats d'autorisation (Bell Canada)

Ce point a été reporté à une autre séance.

10. Service d'urbanisme

a) Demande de dérogation mineure (46 Curzon)

NOTE La Conseillère Colleen Feeney a fait un résumé des questions en jeu dans cette affaire. Elle a aussi fait remarquer que cette affaire avait été publicisée dans le journal et qu'aucun commentaire n'avait été reçu depuis (et aucun non plus après ces explications).

Il fut proposé par Colleen Feeney, Conseillère, et secondé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et résolu :

D'accepter les plans et la demande soumis à la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 21 mars 2018, conformément aux dispositions des règlements 2010-002 et G-18-0005, et les demandes suivantes de dérogation mineure à l'article 3.2.2 et aux paragraphes 6 et 15 de l'article 4.1.10 du Règlement de zonage en ce qui a trait à l'immeuble situé au 46 Curzon dans la zone RB-5 :

- Afin de régulariser un empiètement du bâtiment principal, qui se trouve à une distance de 2,76 mètres de la ligne de propriété, alors que la marge de recul avant est au minimum de de 4,57 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette exigence de 1,81 mètre.
- Afin de régulariser un empiètement du bâtiment principal, situé à 2,46 mètres de la limite de la propriété, alors que la marge de recul arrière est de 6,10 mètres, ceci ayant pour effet de réduire cette norme de 3,64 mètres.
- Afin de régulariser un empiètement d'une terrasse arrière, alors qu'un tel empiètement n'est pas permis, ceci ayant pour effet de permettre que la terrasse soit située à 0,82 mètre de la ligne de la propriété au lieu de 6,10 mètres (malgré le fait que le bâtiment principal lui-même ne respecte pas cette marge).
- Afin de régulariser un empiètement d'un garage détaché dans la cour et la marge de recul latérales, alors qu'un tel empiètement n'est pas permis, ceci ayant pour effet de permettre que le garage établi soit situé à zéro (0) mètre de la ligne de la propriété latérale du terrain.

Adoptée à l'unanimité

#20180430-006

11. Travaux publics

a) Reconstruction de l'échangeur Turcot – Mesures nécessaires d'atténuation de l'impact

Ce point a été reporté à une séance ultérieure.

b) Autorisation de procéder à des travaux de construction d'un carrefour giratoire de l'avenue Percival – Entente avec la Commission scolaire English-Montréal

ATTENDU que la Ville entreprend des travaux majeurs d'infrastructures sur l'avenue Percival entre Nelson et l'impasse au nord;

ATTENDU qu'il est opportun d'aménager un rond-point modéré à l'extrémité de l'avenue dans le cadre de ce projet;

ATTENDU que qu'un tel aménagement implique d'empiéter sur et d'acquérir une partie du lot 1 290 797, lequel est la propriété de la Commission scolaire English Montreal (CSEM);

ATTENDU qu'une demande à cet effet a été présentée à la CSEM, laquelle a été acceptée par résolution du conseil des commissaires en date du 28 mars 2018, acceptation assortie de conditions qui requièrent une décision du conseil municipal à ce sujet;

ATTENDU que la CSEM, après avoir consulté le conseil d'établissement de l'école Elizabeth Ballantyne, a confirmé son intention d'accepter la demande de la Ville aux mêmes conditions en adoptant une autre résolution lors d'une séance du conseil des commissaires, le 25 avril;

ATTENDU que ces conditions sont acceptables pour la Ville;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu:

- 1) Que la Ville de Montréal-Ouest accepte les conditions fixées le 25 avril 2018 par le conseil de la CSEM relativement à sa demande pour le transfert d'une partie du lot 1 290 797 afin de permettre la construction d'un rond-point à l'extrémité nord de l'avenue Percival.
- 2) Que la Ville s'engage à assumer l'entière responsabilité et à indemniser la CSEM de tous dommages, recours, plaintes et coûts reliés à ces travaux de construction et à l'usage subséquent du rond-point.
- 3) Que la Ville procède au réaménagement des installations du parc Percival dès l'achèvement de la construction du rond-point afin d'assurer la sécurité des usagers dudit parc, le tout à l'entière satisfaction de la CSEM.
- 4) Que la Ville s'engage à proposer à la CSEM, au plus tard le 31 décembre 2018, une solution à long terme quant au lot 1 290 797, que ce soit l'acquisition totale ou partielle de la propriété dudit lot, d'une servitude ou d'un autre droit réel, ou toute autre option viable.
- 5) Que la Directrice générale de la Ville soit autorisée à signer tout document nécessaire aux fins de mise en œuvre de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité.
#20180430-007

12. Ressources humaines

a) Nomination permanente – préposé aux travaux généraux et à l'entretien

Il fut proposé par Maria Torres, Conseillère, et secondé par Colleen Feeney, Conseillère, et résolu :

Que M. Adam Ferguson soit nommé préposé aux travaux et à la propreté (classe 3) à compter du 1^{er} mai 2018.

Adoptée à l'unanimité
#20180430-008

13. Nominations

a) Plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre – représentant de la Ville

ATTENDU que le Service de l'environnement de la Ville de Montréal est responsable pour le suivi d'un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre corporatives;

ATTENDU que la Ville publiera sous peu un inventaire des émissions de gaz à effet de serre reliées aux activités municipales dans l'Agglomération de Montréal;

ATTENDU que l'étape suivante requiert la formation d'un comité directeur qui comprendra un représentant de chaque municipalité et arrondissement sur l'Île;

ATTENDU que les villes reconstituées et les arrondissements sont ainsi invités à désigner un responsable de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE:

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

Que M. Allen Idle, Directeur adjoint des travaux publics, soit nommé représentant officiel de la Ville de Montréal-Ouest en charge du dossier de la réduction des gaz à effet de serre.

Adoptée à l'unanimité.
#20180430-009

14. **Rapport des conseillers**

a) **Siège numéro 4**

Maria Torres, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Environnement, Travaux publics et Bâtiment.

b) **Siège numéro 1**

En l'absence du Conseiller Mazzone, il n'y pas eu de rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Sécurité publique et Financement de projets spéciaux.

c) **Siège numéro 2**

Elizabeth Ulin, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Communications, Loisirs et Culture.

d) **Siège numéro 3**

Colleen Feeney, Conseillère, fit rapport sur les activités relevant de son portefeuille en Urbanisme, Finances, Administration et Ressources humaines.

15. **Dépôt de documents**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

16. **Avis de motion, lecture et adoption de règlements**

Aucun sujet ne fut traité sous ce point.

17. **Seconde période de questions du public**

À 21 h 15, M. le Maire a annoncé le début de la seconde période de questions.

Les résidents furent alors invités à poser leurs questions au Maire et aux Conseillers touchant les points à l'ordre du jour de la présente séance.

Norbert Bedoucha a demandé comment il pouvait trouver les règlements de zonage applicables à une propriété en particulier. Le Maire Masella lui a conseillé de demander à l'Inspecteur en bâtiment.

Laura Cousineau a demandé au Conseil de rendre obligatoire la collecte des résidus végétaux avec le compost. La Conseillère Ulin s'est dit ouverte à l'idée.

Louise Chenevert a demandé à la Conseillère Ulin si tous les événements communautaires auront lieu cet été au parc Strathearn. La Conseillère a répondu dans l'affirmative. Elle a ajouté qu'elle aimerait qu'il y ait plus d'activités dans d'autres parcs aussi. La résidente a posé une autre question au sujet de la gestion des eaux pluviales au parc Davies. La Conseillère Ulin a admis que cette question n'avait pas été prise en compte dans les plans de rénovation du parc de cette année, mais qu'il y aurait des arbres et des éléments d'aménagement paysager qui aideront.

Cynthia Nichols a dit qu'elle ne comprenait pas pourquoi il y avait autant de vélos abandonnés en entreposage à la Ville. Elle a ajouté qu'elle avait perdu quatre vélos au cours des années, qui ont dû être volés. La Conseillère Ulin a dit qu'une personne qui s'est fait voler son vélo pouvait le déclarer à la Ville, ce qui permettrait de vérifier si le vélo a été ramassé quelque part. La Conseillère Torres a ajouté que les vélos sont entreposés depuis de nombreuses années.

Louise Chenevert a aussi demandé une explication au sujet du processus adopté par la Ville au sujet des vélos. Le Maire Masella a expliqué que c'est l'entreprise locale Solo

Cycle qui a établi que ces vélos n'avaient pas une grande valeur. C'est pourquoi on a pensé à les donner à la fondation de l'hôpital.

18. Levée de la séance

À 21 h 25, aucune autre question n'étant posée,

Il fut proposé par Elizabeth Ulin, Conseillère, et secondé par Maria Torres, Conseillère, et résolu:

De lever la séance.

Adoptée à l'unanimité.
#20180430-010

Beny Masella
Maire

Claude Gilbert
Greffier

*Les annexes mentionnées au présent procès-verbal sont conservées
aux archives municipales dans le dossier Archives-20180430*